ACADEMIE DU GAULLISME
Président Jacques MYARD
Secrétaire générale Christine ALFARGE

LA LETTRE DU 18 JUIN

N° 251 novembre 2022- Trentième année

SOMMAIRE

-LE RANG : Politique étrangère du général de Gaulle ... Jacques MYARD page 2
-Et si le gaullisme venait de Clemenceau ? ... Christine ALFARGE page 3
-La biographie de référence du maréchal Foch ... Jean-Christophe Notin page 5
-Participation, participation ... et encore participation ....Paul KLOBOUKOFF page 6
-Guerre en Ukraine : La question est de savoir quand les Etats-Unis ...Thierry de Montbrial page 9

LE RANG : Politique étrangère du général de Gaulle

Par Jacques MYARD,

Le 18 Octobre dernier, à la Fondation Charles de Gaulle, j'ai assisté à une conférence intitulée
« Usages de l'héritage du général de Gaulle en politique étrangère ».
Les intervenants ont tous souligné l'apport structurel et incontournable du général de Gaulle pour la politique étrangère de la France ; cet apport demeure vivant et constitue toujours aujourd'hui le cadre et le fondement de l'action de la France sur la scène internationale, du moins en apparence…

De nombreux intervenants ont souligné la vision historique de long terme du Général qui était certain de la réunification allemande dès 1963 tout comme de la disparition du communisme en Russie. Sa conception de l'indépendance nationale devait à ses yeux prendre en compte les intérêts nationaux des autres États pour être efficiente. Son approche est dans ce cadre l'appréciation des intérêts de la France, c'est la question fondamentale qu'il se poserait dans la guerre ukrainienne pour déterminer la position de la France…sans commentaire !

Hervé Gaymard, président de la Fondation, a mis en exergue le caractère pragmatique et réaliste de de Gaulle : en décembre 1959 au Mali le général s'adresse aux chefs d'État africains qui vont devenir indépendants et leur dit en substance : « L'indépendance est un désir légitime, mais le monde étant ce qu'il est, l'indépendance absolue n'appartient à personne, elle n'existe pas ».

Le général avait compris avant l'heure que le village planétaire était « l'ère des puissances relatives » dans lequel les puissances devaient s'entendre si elles ne voulaient pas se paralyser les unes les autres. Il prônait la coopération dans l'interdépendance.

Mais il est certain que dans ce monde, comme l'a exprimé de Gaulle, la France doit impérativement retrouver une économie forte pour assurer son indépendance, et en particulier la cohésion sociale du peuple.

Pragmatique et réaliste, de Gaulle tirait des faits et seulement des faits son jugement à l'égard des autres puissances, notamment des États-Unis. Pour Maurice Vaïsse, historien, auteur de « La Grandeur : politique étrangère du général de Gaulle », l'hostilité de Gaulle à l'égard des États-Unis s'explique par les agissements des Américains. On ne peut pas lui donner tort !

Maurice Vaïsse ajoute que le général, pour préserver et défendre les intérêts français, joue l'équilibre dans les relations internationales ; c'est le cas topique de la politique française entre Washington et Moscou.

L'intérêt national, sa préservation, est la clé de voûte de la politique étrangère de Gaulle, ce qui fait dire à ma collègue Sylvie Bermann, ancienne ambassadrice à Moscou, Pékin et Londres et première femme ambassadrice dignitaire :

« Lorsque l'on entre au Quai d'Orsay, on n'est pas gaulliste, on le devient ! »

Voilà pourquoi, comme l'a rappelé avec force François Bujon de l'Estang, Ambassadeur de France dignitaire, :

« La Politique étrangère de la France a une mission : la France doit tenir son RANG ! »

Toute similitude avec la politique étrangère actuelle serait fortuite.

Elle est conduite par des néo-conservateurs, vassaux obligés de Washington.

Jacques Myard Maire de Maisons-Laffitte Membre honoraire du Parlement, Président du CNR et* ***de l'Académie du gaullisme**.*

« Et si le gaullisme venait de Clemenceau ? »

« Aux grands hommes, la patrie reconnaissante »

Par Christine ALFARGE,

À l'occasion du 104ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 dont la cérémonie officielle fut instaurée par le général De Gaulle en 1944, c'est notre devoir de transmettre inlassablement le récit national français à partir de la Grande Guerre, revenir sur cette tragédie et son cortège de souffrances humaines réduisant les hommes à de la chair à canon sans comprendre ni savoir pourquoi ils venaient se battre. *« Défendre la patrie, c'est pour un peuple défendre à la fois son passé, son présent et son avenir. »* Gustave Le Bon. Hier et demain, 1918.

Que s'est-il passé ?

De 1914 à 1918, l'Europe et une partie du monde s'engagent dans la première guerre totale de l'histoire, mobilisant d'énormes moyens militaires et industriels pour remporter la victoire.

Juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand et son épouse sont assassinés à Sarajevo en Bosnie-Herzégovine, le jour de l'anniversaire de mariage du couple princier. La mort brutale de l'héritier du trône de l'Empire austro-hongrois met le feu aux poudres, le conflit est à la dimension mondiale jetant 60 millions d'hommes dans la bataille avec de lourdes pertes humaines.

Sur fond de nationalisme et de rivalités stratégiques, politiques, économiques, les origines de cette guerre naissent dans la volonté hégémonique de nombreux pays. Puissance économique de premier plan, l'Allemagne souhaite s'étendre à l'est et renforcer sa présence en Afrique et en Asie, l'Empire austro-hongrois sur les Balkans et la grande Russie du Tsar Nicolas II sur un Empire ottoman moribond.

L'illusion d'une guerre rapide.

Août 1914, l'Allemagne viole la neutralité de la Belgique et du Luxembourg avant de pénétrer dans le Nord-Est de la France.
Après plusieurs semaines de progression, l'armée allemande subit un coup d'arrêt en septembre 1914 par la contre-offensive de la Marne. Les troupes allemandes ne parviennent pas à percer le front et creusent des tranchées pour éviter de reculer davantage. La ligne de front franco-allemand se stabilise sur 700 km de la mer du Nord aux Vosges.

Cette guerre qui ne devait durer que quelques mois, s'enlise pendant plus de quatre ans. L'Allemagne vaincue signera un armistice avec la France à Rethondes, le 11 novembre 1918.

De Gaulle dans les pas de Clemenceau.

Quelques années plus tard, un certain capitaine De Gaulle reprend le flambeau, signe du destin pour cette France qui s'était recroquevillée sur sa victoire après la première guerre mondiale sans penser un seul instant que l'ennemi d'hier voudrait prendre sa revanche. De Gaulle avait prévu 1940.

Il y a une part de Clemenceau dans De Gaulle qui achèvera ce que Clemenceau avait déjà commencé, le combat pour la liberté, l'autorité de l'Etat et l'unité de la nation. Le 12 mai 1946, le général se recueille sur la tombe de Clemenceau : *« Quand la victoire sera gagnée et que la justice sera faite, les Français viendront vous le dire. Alors avec tous les morts dont est pétrie la terre de France, vous pourrez dormir en paix.* » Tous ceux qui s'en réclament, ont-ils conscience que les valeurs défendues par ces grands hommes sont fragilisées, le progrès social est permanent. Aujourd'hui comme hier, nous sommes confrontés aux mêmes relents de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie.

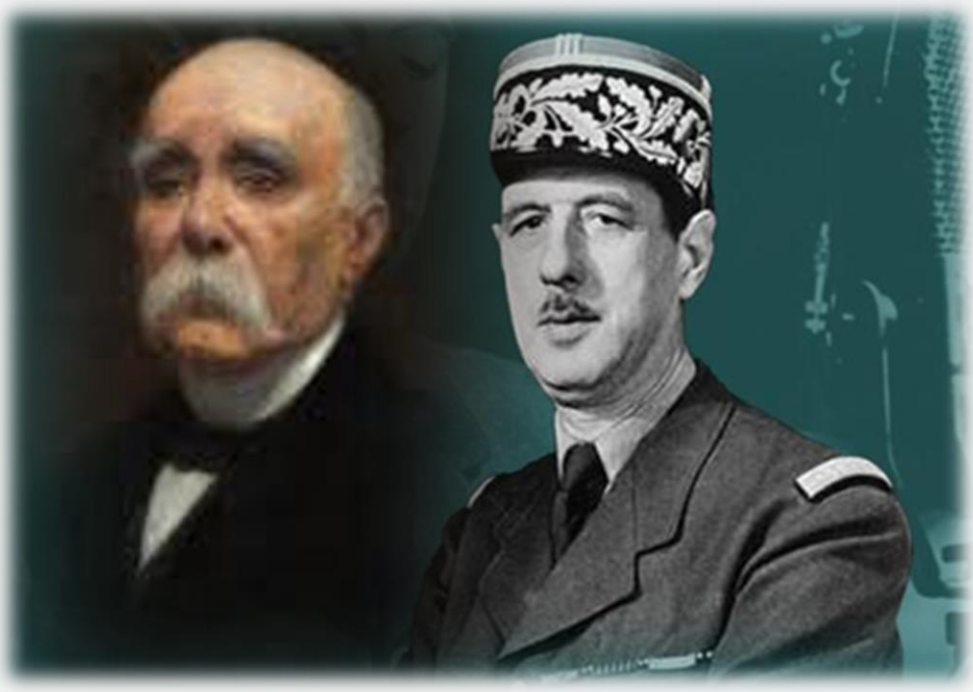

De Gaulle avait en mémoire le combat mené inlassablement par Clemenceau pour réhabiliter le capitaine Dreyfus en 1906. Le courage de Clemenceau est d'avoir su mener la bataille du droit et de la liberté comme celle menée par René Cassin contre les monstrueuses lois raciales du régime de Vichy en octobre 1940, prendre conscience de la place du droit en reconstituant sa fonction entre la morale et la politique.

Pour René Cassin, rétablir le droit : *« Ce n'est pas attribuer d'autorité à un individu ou à un groupe la puissance d'obtenir quelque chose qu'il ne peut précisément recevoir, n'a jamais reçu et n'obtiendra jamais. Rétablir le droit, c'est lui rendre directement ou par compensation, de manière effective, ce qui lui a été effectivement soustrait par l'action injuste du Tiers, y compris l'Etat lui-même. »*

« Mais, par-delà les épreuves, les délais, les tombeaux, ce qui est légitime peut, un jour, être légalisé, ce qui est raisonnable peut finir par avoir raison. » écrivait le général De Gaulle dans ses Mémoires.

Le génie des grands hommes est d'éclairer l'univers.

Clemenceau et De Gaulle avaient la même foi en l'homme, des souffrances des Poilus mobilisés en 14-18 au courage des résistants de 1940 qui n'ont jamais cessé le combat, ils ne capituleront jamais face à l'occupant.

Le 18 juin 40, déterminé à en découdre avec l'ennemi, le général De Gaulle parle aux Français *« L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ?* » Comme Clemenceau qui n'abandonnera jamais les soldats dans les tranchées, De Gaulle, fasciné par le « Tigre », sait qu'il n'y a pas d'autre choix que de combattre à nouveau jusqu'au bout par d'autres moyens pour que la France sorte victorieuse.

Que reste-t-il de leur héritage ?

Le plus marquant chez Clemenceau et De Gaulle, c'est qu'ils ne sont assimilables à aucun parti. Ils étaient au-dessus des partis, si les politiques se posent encore la question de l'héritage historique de ceux qui ont livré tous ces combats, il est vain de quelque parti qu'il soit de s'approprier ou se revendiquer de Clémenceau ou de De Gaulle quand on sait combien ils furent confrontés à une adversité redoutable, tous les horizons politiques confondus. Il faut surtout se demander, sans eux, qui aurait défendu la patrie ? Ce qui caractérise les héros de notre histoire, c'est leur intransigeance, leur fermeté, mais aussi leur générosité. Il faut bien connaître les hommes pour savoir les convaincre de la victoire.

Le suprême recours.

C'est au bord de l'abîme qu'ils incarneront à leur époque, le suprême recours d'une France basculant dans un chaos inouï ayant perdu le sens de l'honneur. Si De Gaulle était un républicain de raison, conformément à la volonté des Français, Georges Clemenceau était un républicain de naissance et de conviction, montrant qu'un seul homme peut changer le cours de l'histoire, il dira : *« De l'autorité, de la fermeté, de la volonté. »*

Après lui, le général De Gaulle tirera les leçons de la Grande Guerre en allant plus loin avec « une certaine idée de la France », une vision des intérêts du pays et ses institutions.

Que se passe-t-il en 1946 ?

Le général De Gaulle donne sa démission en janvier, refusant le régime exclusif des partis. En mai, alors qu'il a quitté le pouvoir, un premier projet de Constitution d'une IVème République proposé par voie de référendum, est rejeté. Le 16 juin, à travers son discours de Bayeux, le général De Gaulle définit les grandes lignes d'une Constitution adaptée à son temps avec la suprématie du Chef de l'Etat au-dessus des partis et garant de l'indépendance nationale.
Le 30 mai 1947, De Gaulle annonce une action pour une réforme des institutions indispensable face aux crises à venir. L'histoire lui donnera raison lorsqu'il sera appelé en recours en mai 1958.

« Personne ne doute que notre pays se trouverait vite jeté à l'abîme si, par malheur, nous le livrions de nouveaux aux jeux stériles et dérisoires d'autrefois » ; que « la clé de voûte de notre régime, c'est l'institution d'un Président de la République désigné par la raison et le sentiment des Français pour être le chef de l'Etat et le guide de la France. » écrivait le général.

La classe politique s'est éloignée du peuple français sans analyser en profondeur la défiance des citoyens face aux pouvoirs qui se sont succédés. La nature ayant horreur du vide, aujourd'hui, les extrêmes veulent tirer profit des difficultés des citoyens, en brandissant l'étendard de la révolte auprès des Français ayant perdu leurs repères. De surcroît, se réclamer d'un parti gaulliste est une totale imposture venant de l'extrême droite française qui a toujours combattu férocement le général De Gaulle jusque dans son intégrité physique.
Son idéologie reste la même !

Qui relèvera le glaive ? « La question est de savoir si ce sera en imposant une discipline démocratique garante des libertés ou si quelque homme fort et casqué tirera l'épée comme Alexandre. » « Le fascisme n'est pas si improbable, il est même, je crois, plus près de nous que le totalitarisme communiste. À nous de savoir si nous sommes prêts, pour l'éviter, à résister aux utopies et aux démons de la destruction », écrivait avec lucidité Georges Pompidou.

Christine ALFARGE Secrétaire générale de l'Académie du Gaullisme.

Le 12 mai 1946, le général de Gaulle vient à Mouchamps se recueillir sur la tombe de Georges Clemenceau.

Jean-Christophe Notin, Né le 25 juillet 1970, est un écrivain, historien et romancier français. Après des études scientifiques (ingénieur des Mines de Paris), il décide de se consacrer à l'écriture, avec un intérêt particulier pour l'histoire militaire et politique du XXe siècle. Depuis 2005, Jean-Christophe Notin collabore régulièrement avec l'hebdomadaire L'Express. Jean-Christophe Notin est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels La Vérité sur notre guerre en Libye (2012) et La Guerre de la France au Mali (Tallandier, 2014). Il a reçu le prix essai de L'Express 2011 et le prix Albert Thibaudet 2012.

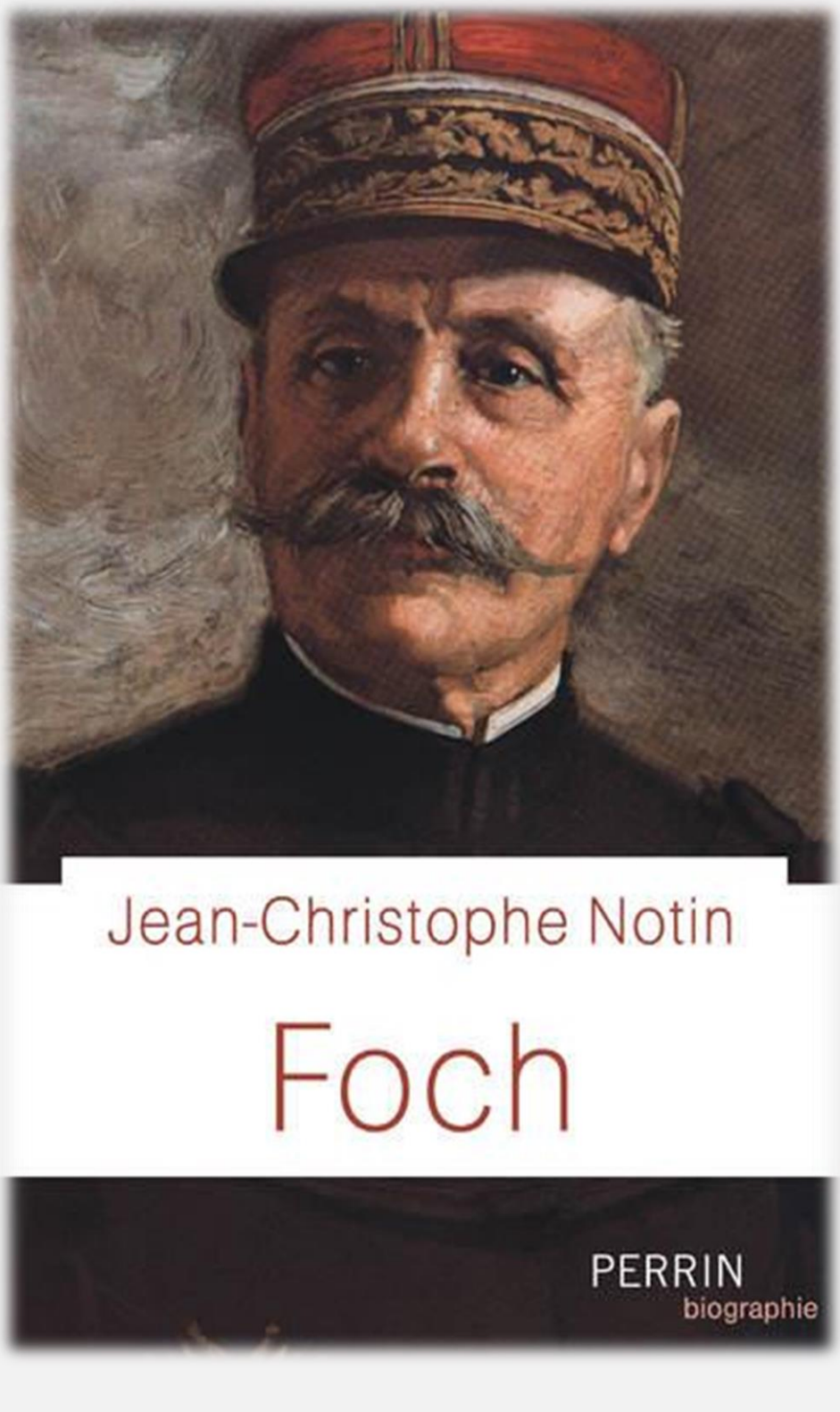

Il y a cent ans, les bugles sonnaient le cessez-le-feu et la fin de la Grande Guerre. Les Alliés étaient vainqueurs et un homme, en France, incarnait la victoire : le maréchal Foch (1851-1929).

Puisant comme toujours aux meilleures sources, l'auteur a entrepris de reprendre l'une après l'autre les étapes de la carrière du maréchal en tentant de démêler le mythe de la réalité. Ce long et passionnant travail de tri lui a permis de dégager un portrait balancé, loin des poncifs et de l'hagiographie. Les enseignements de Foch à l'École de guerre – qui apparaissent avoir programmé la défaite de 1914 plus que prévu la victoire de 1918 –, sa conduite de la bataille, son limogeage et son retour en grâce, sa nomination au commandement suprême en 1918 sont ici examinés, de même que la vie de celui que le général de Gaulle qualifiait de « chef immortel », un chef hautain, borné, confus autant que fédérateur, clairvoyant et inspirant, qui à lui seul a porté quatre ans durant l'espoir inextinguible de la victoire. Jean-Christophe Notin se penche également, de manière inédite et approfondie, sur l'influence qu'il a exercée pendant mais aussi après la conférence de la Paix où son obstination menaça de couper la France du reste de ses alliés.

Unanimement saluée par la critique et plébiscitée par le public, cette biographie d'exception, qui a reçu le prix Louis-Marin, a été revue et augmentée d'une introduction inédite.

Jean-Christophe Notin a publié chez Perrin plusieurs livres sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, dont La Campagne d'Italie, *qui a reçu notamment le prix Maréchal-Foch de l'Académie française, et* Leclerc.

978-2-262-07695-5

27 €

Prix France TTC

Dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, à (re)découvrir un livre de prestige écrit par Jean-Christophe Notin sur la biographie de référence du maréchal Foch. Avec son souci habituel de la documentation, l'auteur a entrepris de reprendre l'une après l'autre chacune des étapes de la carrière du maréchal en tentant de démêler le mythe de la réalité. Ce long et passionnant travail de tri lui permet de dégager un portrait beaucoup plus balancé.

C'est ainsi que les enseignements de Foch à l'Ecole de Guerre apparaissent comme avoir programmé la défaite de 1914 plus que prévu la victoire de 1918. Sa conduite de la bataille, notamment dans les trois premières années, est émaillée de désobéissances, d'imprudences et d'aveuglements. Le limogeage qui s'ensuivit prend alors une autre résonance, tout comme son retour en grâce et sa nomination au commandement suprême en 1918. Isoler ses erreurs permet de mettre en relief la formidable contribution de Foch qui pouvait être hautain, borné, confus ou fédérateur, clairvoyant et inspirant. A lui seul, il a semblé porté quatre ans durant l'espoir inextinguible de la victoire. Jean-Christophe Notin analyse de manière inédite et approfondie, l'influence exercée par Foch, pendant, mais aussi après la conférence de la paix où son obstination menaça de couper la France du reste de ses alliées.

Participation, participation… et encore participation

par Paul Kloboukoff,

La participation a été une « idée centrale de la pensée gaullienne ». Dès 1941, De Gaulle a voulu ouvrir une « troisième voie » entre le capitalisme et le communisme en associant le capital et le travail dans les entreprises. Soutenue du bout des lèvres par la « famille » se réclamant du Général, elle s'est imposée comme une évidence au fil des décennies. Aujourd'hui, avec l'Allemagne (chacune avec ses spécificités), la France est à l'avant-garde parmi les pays d'Europe en matière de participation financière, de participation aux processus décisionnels et de négociation en termes de dialogue social. Une marge de progression de l'actionnariat salarié, une pièce maîtresse pour le Général, demeure. En effet, si la France compte 3 millions (Mi) de salariés actionnaires, soit 42% des salariés actionnaires d'Europe, et si 74% des entreprises cotées y ont recours, c'est le cas de 4% des PME seulement. Les procédures sont trop complexes et les coûts des opérations sont trop élevés pour les petites structures. Si l'on désire accélérer la progression de l'actionnariat salarié, il faut moins d'hésitations, plus de constance et de détermination.

Féministe avant l'heure, le 21 avril 1944, dans le cadre du Gouvernement provisoire d'Alger, le Général De Gaulle a octroyé par ordonnance le droit de vote aux femmes françaises, leur donnant la possibilité de participer à la vie politique de la France. Elles en ont fait usage pour la première fois aux élections municipales d'avril 1945.
Parce que les citoyens se détournent (ou sont écartés) de la vie politique, le présent article insiste sur la nécessité de faire revivre la participation des Français à la détermination de leur destin et de celui de la Nation, de redresser ce qui survit de la Vème République, très abimée en ce début du siècle et qui semble à bout de souffle.
Depuis trois quinquennats, la participation aux élections intérieures baisse significativement. Même aux élections présidentielles, elle n'a pas atteint 78% en 2017 alors qu'elle approchait 84% en 2007. Aux législatives, c'est la cata ! De 60% en 2007, elle est tombée en 2017 à 48,70% au 1er tour et à 42,54% au second. Les chutes ont été sévères aussi aux municipales de 2020, 33,28% au 1er tour, et aux régionales de juin 2021, 33,28% au 1er tour. Ces dernières chutes ont sans doute été accentuées par les menaces que faisait peser le Covid 19 sur les bureaux de vote. C'est un mauvais présage pour les élections de 2022, car avec Omicron la situation n'est pas plus rassurante.

La participation est un indicateur de l'intérêt des citoyens pour la politique, ainsi que de la légitimité des élus à leurs yeux. Beaucoup d'électeurs n'ont plus confiance dans les politiciens, surtout dans ceux qui gouvernent, ne trouvent pas chaussures à leurs pieds et pensent que voter est inutile. En fait, nous vivons un malentendu.
La Constitution et les règles de la Vème République avaient été taillées sur mesure pour le Général, un « géant ». Après son départ, pendant plus de 30 ans, la menace d'une sanction par les urnes a pesé sur le président au cours de son mandat septennal en cas de défaillances graves de la gouvernance du pays. Aussi, bien que réélus, Mitterrand et Chirac ont eu à vivre des cohabitations et à partager le pouvoir avec des opposants. Ce garde-fou a disparu lors du passage au quinquennat avec un calendrier électoral revisité offrant au président l'impunité politique pendant tout son mandat et l'absence de contrepouvoirs… au détriment de la démocratie. La Vème République a été dénaturée.
Chacun à son tour MM Sarkozy, Hollande et Macron ont montré quels excès la concentration des pouvoirs entre leurs mains et cette impunité peuvent autoriser. Le dernier a poussé le bouchon le plus loin. « Jupiter » autoproclamé, il pratique sans retenue sa « verticalité » du pouvoir présidentiel. Pour près de la moitié des Français interrogés, la dégradation démocratique s'est amplifiée sous son mandat.

24% des suffrages exprimés au 1er tour des présidentielles et une « victoire » sur Marine Le Pen au second, non sans l'aide d'un « front républicain » hésitant, ont ouvert les portes de l'Elysée à Emmanuel Macron en 2017. 19% des votes des inscrits aux législatives, délaissées par plus de la moitié des électeurs, ont permis à son parti et à ses alliés d'occuper 60,7% des sièges de l'AN. Une nouvelle « majorité présidentielle » lui a ainsi donné un pouvoir absolu pour 5 ans. Aux yeux de nombreux Français de telles lettres de noblesse ne légitiment pas un pouvoir excessif, la représentativité de l'AN est contestable… et ces défauts du système doivent être corrigés.
Pour améliorer la représentativité de l'AN, le candidat Macron avait promis une réforme de la Constitution incluant l'introduction d'une « dose de proportionnelle » aux élections législatives. Cette promesse a été « oubliée ». Il est malsain que la question reste sans réponse un quinquennat de plus. Elle décrédibilise le système politique.
Considérant que les citoyens étaient surreprésentés à l'AN et les collectivités locales au Sénat, Macron s'était aussi engagé à réduire les effectifs de ces deux assemblées. Sans donner d'explications, il n'a pas tenu sa promesse.
Un des enjeux majeurs des prochaines élections sera de relever la participation électorale. Pour cela, les concurrents et leurs partis devront être crédibles. Stop aux promesses démagogiques illusoires, aux « beaux discours » lestés de « pédagogie » ! Place à des choix clairs sur les sujets majeurs et à des projets de qualité finançables malgré la situation désastreuse des finances publiques et de la dette. Réparer les dégâts sociétaux, sociaux, économiques et financiers du quinquennat qui s'achève sera une exigence incontournable, avec la nécessaire participation de tous.
Les Français voudraient davantage de « participation citoyenne » dans le processus de décision politique. Ils préconisent le recours aux référendums nationaux et locaux ainsi que l'adaptation de la prise de décision locale à la spécificité des territoires. Ils réclament aussi plus de décentralisation en rebours de la recentralisation bureaucratique opérée via la fiscalité locale et renforcée par Macron avec la suppression de la taxe d'habitation.
Ces demandes rejoignent celles des associations des maires (AMF) et des départements (ADF) qui dénoncent une « recentralisation rampante » et veulent davantage de compétences et d'autonomie, financière, notamment.
Les candidats ne devront pas esquiver ce sujet devenu brûlant depuis 2017.
Moins d'emprise de l'UE, plus de souveraineté de la France ! La progression de la participation aux élections européennes, de 40,8% en juin 2009 à 50,1% à celles de mai 2019, traduit l'intérêt que les citoyens portent au destin de la France en Europe. Au référendum de 2005, ils avaient résolument refusé une constitution consacrant la souveraineté de l'UE et la vassalisation promise à la France. Dix ans plus tard une enquête avait confirmé ce choix. Aujourd'hui, un élan « nationaliste » parcourt l'Union face aux poussées intégrationnistes dont Macron s'est fait le fer de lance. La plupart des partis critiquent l'UE, au moins pour son irrespect outrancier du principe de subsidiarité. Mais leurs positions sont souvent floues. S'ils ne veulent pas perdre des points, les candidats feront bien d'exprimer clairement leurs propositions sur cette question qui sera encore une fois au cœur des élections de 2022.

Le long chemin de la participation au sein des entreprises

« La participation, idée centrale de la pensée gaullienne »

Sous ce titre, la Fondation Charles De Gaulle a consacré en octobre 2017 un article (1) soulignant que la participation revient comme un leitmotiv dans les discours et les écrits du général De Gaulle dès 1941, et notamment lors du discours du 25 novembre à Oxford où il s'était exprimé sur les enjeux de l'après-guerre.
Très attaché à la résolution du problème de la lutte des classes, il a entrouvert « une troisième voie » entre le capitalisme et le communisme dont la participation au sein des entreprises était un élément de premier plan.
L'idée a été soutenue un temps par des « Gaullistes de gauche » avant d'être enterrée après l'échec au référendum de 1969. Depuis, si la participation a été périodiquement évoquée, elle a été portée sans grande conviction par la « famille » se réclamant du Général. S'imposant comme une évidence, elle a toutefois progressivement fait son chemin, s'est élargie et étoffée. Aujourd'hui, avec l'Allemagne (chacune avec ses spécificités), la France est à l'avant-garde parmi les pays d'Europe.

Le triptyque de la participation des travailleurs au sein des entreprises

En 2016, après une analyse approfondie effectuée à la demande du Groupe Up, le Centre de réflexion (« think tank ») européen indépendant POUR LA SOLIDARITE - PLS a donné une description intéressante (et d'actualité) de la participation des travailleurs au sein des entreprises (2). Celle-ci repose sur trois piliers : - la participation financière ; - la participation aux processus décisionnels ; - la négociation en terme de dialogue social.

A la différence de l'intéressement qui donne lieu à des versements de primes aux salariés en fonction des performances de l'entreprise, la participation financière vise à associer les salariés à la croissance et aux résultats de l'entreprise durablement à l'aide d'un mécanisme de redistribution des bénéfices de l'entreprise aux salariés. Aujourd'hui, elle est obligatoire dans les entreprises de 50 salariés ou plus. Le salarié reçoit une prime dont le montant est fixé par l'accord de participation de l'entreprise. Il peut en demander le placement au plan d'épargne de l'entreprise (PEE). Elle est alors bloquée pour 5 ans. L'épargne salariale permet de faire entrer les salariés au capital de leur entreprise. C'est le cas aussi d'opérations d'augmentation du capital ou de cessions de titres réservées aux salariés, ainsi que des plans d'attribution gratuite d'actions (PAGA). Ainsi, la participation financière contribue à la progression de l'actionnariat salarié… que recherchait le Général De Gaulle.

La participation aux processus décisionnels s'exerce par la participation aux Conseils d'administration, la disposition de droits de véto ainsi que des pouvoirs étendus des comités d'entreprise (CE). Initialement institués pour toutes les entreprises de 50 salariés et plus par **l'ordonnance** du 22 février 1945 puis par la loi du 16 mai 1946, les CE ont cédé leur place aux Comités sociaux et économiques (CSE) entre 2018 et 2020.
La négociation en termes de dialogue social s'exerce au sein de l'entreprise, entre plusieurs entreprises, ainsi qu'aux niveaux des branches et de l'Etat… sous le regard intéressé de l'UE. Les Français sont peu syndiqués, mais quasiment tous les salariés sont couverts par une convention collective.
En matière de participation aux décisions et de dialogue social, les modèles français et allemand sont des références. Le dialogue social, notamment au niveau des branches et avec l'Etat, pourrait cependant être moins compliqué et gagner en efficacité avec des syndicats plus représentatifs des travailleurs, surtout dans le secteur privé.
En ce qui concerne participation financière, il reste une importante marge de progression de l'actionnariat salarié.

Simplifier les procédures pour développer davantage l'actionnariat salarié

D'après le Baromètre 2021 de l'actionnariat salarié d'Amundi ESR (3), la France compte plus de 3 millions (Mi) de salariés actionnaires, soit 42% des salariés actionnaires d'Europe. Pas de cocorico, cependant ! Ces chiffres montrent surtout que l'actionnariat salarié est une des spécificités de notre modèle et qu'il est très peu prisé en Europe. En France, 3 Mi d'actionnaires de leur entreprise parmi les 19,7 Mi de salariés du secteur privé au 4ème trimestre 2019, c'est un bon début, mais il est possible de faire mieux. En effet, d'après les chiffres figurant dans un article très récent de latribune.fr intitulé « Actionnariat salarié : à quand le tour des PME et des ETI ? (4), si 74% des entreprises cotées y ont recours, c'est le cas de 4% des PME seulement. Une raison de cette faiblesse est le dispositif juridiquement complexe, qui passe par l'épargne salariale, notamment, permettant de réaliser les opérations et le coût de sa mise en place pour les petites structures. La simplification du processus et la réduction de ce coût sont donc à mettre à l'ordre du jour des projets de réformes à initier. Un autre frein serait l'insuffisante incitation fiscale ouverte aux entreprises volontaires. La loi PACTE promulguée en mai 2019 visait [à côté des privatisations d'ADP, de la Française des jeux et d'Engie] à renforcer la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie et l'activité des entreprises. Elle a « encouragé » l'abondement unilatéral de l'entreprise par l'abaissement du forfait social de 20% à la charge des employeurs et par l'augmentation du niveau de la décote lors des opérations relatives à l'actionnariat salarié. La LDF 2021 est allée un peu plus loin avec la suppression du forfait social sur l'aide financière de l'employeur pour les PME et les ETI de moins de 5 000 salariés lors de telles [rares] opérations. Mais l'application de cette disposition devait prendre fin en décembre 2022 [« un délai trop court pour que les PME s'approprient le dispositif »]. Cette disposition n'a pas été « pérennisée » dans la LDF 2022… alors que la LDF 2021 l'avait déjà fait en faveur de l'intéressement. Si l'on désire accélérer la progression de l'actionnariat salarié, il faut moins d'hésitations, plus de constance et de détermination.

Relever la participation aux choix politiques majeurs
Déjà très affaiblie, la participation aux élections menace de tomber plus bas en 2022

Dans mon article « Au-delà des Régionales 2021 » de la Lettre de septembre 2021 figurait le tableau suivant montrant la désaffection croissante de notre population pour les élections intérieures françaises. La participation est en baisse même pour les élections « reines », les présidentielles. On peut s'attendre à ce que l'abstention poursuive sa montée aux élections de 2022. Il est aussi possible que les craintes provoquées par la « circulation » du Covid 19 attisées par l'alarmisme ambiant éloignent des urnes un surcroît d'électeurs.

Tableau rétrospectif des participations aux Présidentielles, Législatives, Européennes et Territoriales

Elections	En % du nombre des inscrits Participation 1er et 2ème tours	
Présidentielles des 21 avril et 5 mai 2002	71,60	79,71
Présidentielles des 22 avril et 6 mai 2007	83,77	83,97
Présidentielles des 22 avril et 6 mai 2012	78,48	80,35
Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017	77,77	74,66
Législatives des 10 et 17 juin 2007	60,42	59,98
Législatives des 10 et 17 juin 2012	57,24	55,40
Législatives des 11 et 18 juin 2017	48,70	42,64
Municipales des 23 et 30 mars 2014	63,55	62,13
Régionales des 6 et 13 décembre 2015	49,91	58,41
Municipales des 15 mars et 18 juin 2020	44,66	41,86
Régionales des 20 et 27 juin 2021	33,28	34,30
Européennes du 11 juin 2009	40,83	
Européennes du 25 mai 2014	42,43	
Européennes du 26 mai 2019	50,12	

De plus en plus de citoyens pensent que voter est inutile. Ils ont perdu confiance en les dirigeants politiques, surtout en ceux régnant au sommet de l'Etat. Déçus, beaucoup estiment qu'ils ne sont « pas à la hauteur ».
Une Vème République taillée sur mesure pour le Général, dénaturée avec le quinquennat
Il est vrai qu'au plan institutionnel, les Français vivent un malentendu. La Constitution et les règles de fonctionnement de la Vème République, « une monarchie républicaine », avaient été taillées sur mesure pour le général De Gaulle. Un géant, un homme providentiel arrivé au pouvoir dans des circonstances exceptionnelles. Même si François Mitterrand a été réélu pour 7 ans en 1988, et Jacques Chirac « prolongé » de 5 ans en 2002, ces deux présidents n'étaient pas de la même trempe. Tous deux ont eu à vivre des « cohabitations » et à partager le pouvoir avec l'opposition lorsque les électeurs ont été trop mécontents de leurs gouvernances. De Gaulle n'aurait pas « cohabité ». Mais la sanction des urnes en cours de mandat présidentiel était un utile garde-fou de la Vème République permettant de remettre la gouvernance du pays plus en harmonie avec la volonté du peuple.
A l'approche de l'an 2000, les leçons des deux dernières décennies ont poussé à juger que deux septennats consécutifs avec un même monarque, c'était trop. Limiter à un septennat [unique] la durée du mandat présidentiel eut été une bonne solution permettant à l'heureux élu de se consacrer pleinement à l'exercice de ses prenantes fonctions sans se préoccuper constamment de sa réélection. Hélas, il a été préféré passer à un quinquennat renouvelable une fois… en fixant la date des élections législatives juste après les présidentielles afin de garantir au nouvel élu une « majorité présidentielle » à l'Assemblée nationale (AN)… pour la durée de son mandat. Pas de garde-fou, pas de sanction possible de la politique gouvernementale pendant 5 ans, donc, et absence de contrepouvoirs. Or, il ne peut y avoir de véritable démocratie sans contrepouvoirs politiques.

La dégradation démocratique s'est amplifiée sous Macron

Chacun à sa manière, MM Sarkozy, Hollande et Macron ont montré aux citoyens quels excès la concentration des pouvoirs entre leurs mains et cette « impunité » peuvent autoriser. Le dernier a poussé le bouchon le plus loin. « Jupiter » autoproclamé, du haut de l'Olympe, il pratique sans retenue sa « verticalité » du pouvoir présidentiel. Accusé d'autoritarisme quasiment depuis son élection, il avait déclaré en mars 2018 « *J'assume les choix qui sont faits et je hais l'exercice consistant à expliquer les leviers d'une décision* » (5). Des opposants et des observateurs ont osé parler de « dictature ». Des défenseurs du macronisme leur ont aussitôt rétorqué que « *la France n'est pas la Corée du Nord* ». Pour eux, il serait possible d'aller très loin sans frôler l'abus de pouvoir. D'autres se sont accordés pour qualifier notre régime de démocrature. Nuance peu flatteuse !
Pour 48% des personnes interrogées en décembre dans le cadre de l'étude IFOP / Décider ensemble, la dégradation démocratique s'est amplifiée sous le mandat d'Emmanuel Macron (6). Les Français veulent des solutions plus participatives pour « rompre avec la verticalité du pouvoir macronien ».

La légitimité d'un pouvoir excessif remise en cause

Pour beaucoup de citoyens, cette pratique du pouvoir teintée de mépris est d'autant plus inacceptable que la « légitimité » du président et la représentativité de sa « majorité présidentielle » ne brillent pas au firmament. Au 1er tour des présidentielles de 2017, le candidat Macron avait recueilli **24,01%** des suffrages exprimés, soit **18,19%** des votes des inscrits. Depuis, vu les résultats de son parti aux « élections intermédiaires », il ne semble pas que ce « socle » se soit élargi.

Quant à la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale (AN) issue des législatives de 2017, elle a été entachée par une abstention record de **51,30%** au 1er tour et de **57,36%** au second tour. LREM et Modem ont obtenu 350 sièges, soit **60,66%** des 577 sièges de l'AN, avec les votes au second tour de **49,12%** des suffrages exprimés, soit **18,88%** des voix des inscrits.
A l'opposé, avec **13,20%** des suffrages exprimés au 1er tour et **8,75%** au 2ème, le Front national avait obtenu 8 sièges, soit **1,39%** des sièges de l'AN.

La légitimité d'un pouvoir excessif remise en cause

Pour beaucoup de citoyens, cette pratique du pouvoir teintée de mépris est d'autant plus inacceptable que la « légitimité » du président et la représentativité de sa « majorité présidentielle » ne brillent pas au firmament. Au 1er tour des présidentielles de 2017, le candidat Macron avait recueilli **24,01%** des suffrages exprimés, soit **18,19%** des votes des inscrits. Depuis, vu les résultats de son parti aux « élections intermédiaires », il ne semble pas que ce « socle » se soit élargi. Quant à la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale (AN) issue des législatives de 2017, elle a été entachée par une abstention record de **51,30%** au 1er tour et de **57,36%** au second tour. LREM et Modem ont obtenu 350 sièges, soit **60,66%** des 577 sièges de l'AN, avec les votes au second tour de **49,12%** des suffrages exprimés, soit **18,88%** des voix des inscrits.
A l'opposé, avec **13,20%** des suffrages exprimés au 1er tour et **8,75%** au 2ème, le Front national avait obtenu 8 sièges, soit **1,39%** des sièges de l'AN.

Des défaillances du système reconnues, mais des promesses de réformes oubliées

Notre système, favorable à l'émergence et au maintien de majorités parlementaires, « quoi qu'il en coûte », est responsable de ce type d'anomalies ou d'injustices, et fait depuis longtemps l'objet de critiques. Le candidat Macron lui-même avait promis une réforme constitutionnelle incluant l'introduction d'une « **dose de proportionnelle** » aux élections législatives pour rendre l'AN plus représentative. Cette promesse a été « oubliée », malgré l'insistance verbale de la « prise de guerre » François Bayrou, si décisif dans l'élection de Macron. Il me semble malsain que la question reste sans réponse un quinquennat de plus. Elle décrédibilise le système politique. Candidat, Macron estimait aussi que les citoyens avaient trop de représentants à l'AN et que les collectivités locales en avaient trop au Sénat. Il s'était engagé à réduire les effectifs de ces deux assemblées. Cet allègement procurera de substantielles économies, a-t-on entendu. Bien moins que si on taillait dans notre opulent mille-feuilles administratives, toutefois. Mais, Jupiter n'est pas Hercule ! Et même pour tailler dans les effectifs des parlementaires, ceux de LREM en premier lieu, il n'a pas assez de forces. Alors, les engagements pris sont passés aux oubliettes.
La très faible participation électorale est un désaveu du système et de ses principaux acteurs politiques. **Un des enjeux majeurs des prochaines élections sera de la relever**. Pour cela, il est indispensable que les concurrents et leurs partis retrouvent de la **crédibilité**. Les promesses démagogiques non tenues qui ont fleuri depuis cinq ans et les mauvais résultats de la gouvernance ont fait chuter la confiance. Les discours et la « pédagogie », dont nous avons été abreuvés, doivent laisser la place à des choix clairs sur les sujets majeurs et à des projets de qualité dont le financement pourra être assuré malgré la situation désastreuse des finances publiques ainsi que les dettes insoutenables publiques et privées. **Réparer les dégâts** sociétaux, sociaux, économiques et financiers du quinquennat qui s'achève sera une exigence incontournable, avec la nécessaire participation de tous.

Participation citoyenne et décentralisation des décisions politiques

84% des personnes interrogées lors de l'étude de l'IFOP précitée (6) pensent que les citoyens devraient prendre une part plus importante dans le processus de décision politique. Pour solutions, nombre d'entre elles préconisent : - l'enseignement sur la démocratie et la participation citoyenne ; - le recours aux référendums nationaux et locaux ; - l'adaptation de la prise de décision locale à la spécificité des territoires. Elles expriment une forte demande de plus de décentralisation des décisions et de l'engagement civique, en rebours du centralisme bureaucratique et de la recentralisation politique opérée depuis une vingtaine d'années via la fiscalité des collectivités locales. Avec la suppression de la taxe d'habitation, Macron en a renforcé le cours.
Les demandes et les propositions indiquées sont au diapason de celles de l'Association des maires de France (AMF) et de l'Association des départements de France (ADF), qui dénoncent une « recentralisation rampante » et veulent obtenir davantage de compétences et d'autonomie, financière, en particulier. « Les départements souhaitent tirer les leçons de tout ce que nous avons vécu (crise sanitaire et gilets jaunes) pour faire en sorte qu'on agisse mieux ». Partant du constat « qu'il y a un désespoir chez beaucoup de Français qui ne croient plus en l'action publique, y compris locale… », 4 500 conseillers départementaux des 102 départements membres de l'ADF ont été mobilisés afin de débattre avec tous les Français dans les cantons (7).
Les 102 propositions issues de ces consultations ont été présentées lors des Assises de l'ADF tenues à Bourg-en-Bresse du 1er au 3 décembre. Elles seront transmises aux candidats aux élections présidentielles de 2022.
La campagne sera inévitablement marquée par l'affrontement entre les tenants du monopole des pouvoirs au sommet de l'Etat et les défenseurs de la décentralisation ainsi que de la participation effective des citoyens et de leurs représentants régionaux et locaux aux décisions politiques, économiques, sanitaires et sociales. Les candidats ne devraient pas rester silencieux sur ce sujet déterminant. Ce sera l'un des critères de choix des électeurs.

Moins d'emprise de l'UE, plus de souveraineté de la France

« *Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe ?* ». A cette question posée lors du référendum du 29 mai 2005, 54,68% des électeurs avaient répondu NON. Pour ce choix déterminant, la participation avait été de 69,34%.
La volonté du peuple a été bafouée. Le traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 par Nicolas Sarkozy et adopté en 2009 a repris en grande partie le projet rejeté en 2005. « Ratifier Lisbonne, une forfaiture », a été une opinion largement partagée.
Le référendum et cette « forfaiture » ont durablement réveillé l'intérêt des citoyens pour les questions européennes et pour la défense de la souveraineté nationale contre l'emprise croissante de la bureaucratie de Bruxelles sur la gouvernance de la France. Les élections européennes ont été les seules élections qui ont vu la participation augmenter (voir le tableau). Aujourd'hui, la guerre est déclarée entre Macron, porte drapeau et fervent promoteur de l'intégration et de la « souveraineté européenne », avec ses partisans, et le Rassemblement national (RN) et une partie de la droite, qualifiée de souverainiste, de nationaliste… qui refusent que la France perde son rang de nation et devienne une province ou un gouvernorat de l'UE.
En fait, quasiment tous les partis sont critiques à l'égard de l'UE, au moins pour son irrespect outrancier du principe de subsidiarité, mais à des degrés divers. Et, les postions de la plupart, à gauche comme à droite, ne sont pas explicites. Plus de clarté de la part des candidats et de leurs soutiens est nécessaire sur ce sujet majeur. Sans aller jusqu'à parler « d'autodétermination », la participation de la France et des Français à la détermination de leur propre destin est en jeu.

Paul KLOBOUKOFF Académie du Gaullisme

Sources et références
(1) La participation, idée centrale de la pensée gaullienne charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/10/La-participation…
(2) La participation des travailleurs au sein des entreprises socioeco.org/docs/ed-2016-participation-des-travailleurs.pdf
(3) Baromètre 2021 de l'actionnariat salarié by Amundi ESR Les grandes tendances juin 2021
(4) Actionnariat salarié : à quand le tour des PME et des ETI ? latribune.fr/opinions/tribunes/actionnariat-sal… LE 28/10/2021
(5) Macron assume « totalement » la « verticalité » du pouvoir présidentiel lefigaro.fr/le-scan/2018/04/27/25001/20180427/ARTFIG00298-macron-assume…
(6) Sondage : 54% des Français estiment que la démocratie fonctionne mal contrepoints.org/2021/12/08/416490-sondage-54-des-francais…
(7) 2022 les départements présenteront les propositions pour que la France fonctionne mieux weka.fr/actualite/article/2022-les-departements… le 06/10/2021

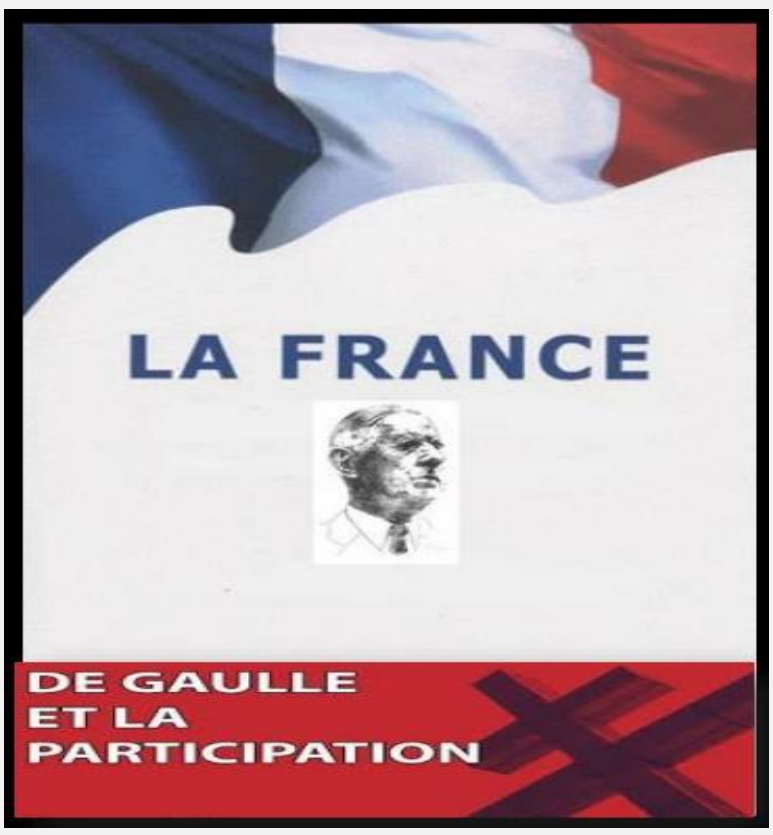

Guerre en Ukraine :

« La question est de savoir quand les Etats-Unis décideront la fin de la partie »

Par Thierry de Montbrial,

Ukraine. Le président et fondateur de l'Institut français des relations internationales livre son analyse sur les conséquences pour l'Europe de la guerre et de sa dépendance américaine mais aussi sur les risques mondiaux, entre prolifération nucléaire et tensions en Indo-Pacifique.

Sur les plans politique et militaire, quelles leçons peut-on d'ores et déjà tirer de la guerre en Ukraine ?
Français et Occidentaux en général, nous nous étions, depuis plusieurs décennies, enfermés dans une sorte d'idéologie molle : celle de la fin de l'Histoire, d'une disparition progressive de la guerre, réduite à des conflits locaux, et éloignés de nos territoires. La guerre n'a bien sûr jamais disparu, simplement nous ne voulions pas la voir : son usage est sans doute consubstantiel à la condition humaine elle-même. Quant à la guerre d'Ukraine – je dis la « guerre d'Ukraine » comme on dit la guerre de Corée, car elle a une dimension mondiale –, elle ramène le conflit armé important près de nous, et elle va peser sur l'avenir de l'Europe et de l'Union européenne : cette dernière risque d'évoluer fort loin des rêves fondateurs.

A-t-on encore les moyens de se défendre, de faire la guerre, en France et en Europe, après plusieurs décennies de coupes budgétaires ?
Notre défense se portait à peu près bien jusqu'aux événements ukrainiens, dans une double référence : l'indépendance nationale, affirmée par le nucléaire et un modèle d'« armée complète », et une certaine dépendance (voire une dépendance certaine) vis-à-vis du protecteur américain, symbolisée entre autres par le retour dans les commandements intégrés de l'Otan en 2007-2009. J'ajoute que, même quand nous intervenons au Sahel, nous sommes dépendants d'une certaine compatibilité entre nos intérêts et ceux des Etats-Unis, dans la mesure où nous avons besoin de moyens américains, particulièrement en ce qui concerne le renseignement. Durant la guerre froide, nous avons gardé, comme d'autres Européens, un concept d'armée de masse, et nous pouvions mobiliser des forces importantes. Après la chute du mur de Berlin, nous avons privilégié l'idée d'armées professionnelles réduites, orientées vers des opérations extérieures limitées. Notre engagement solitaire, hors Otan, dans un conflit de haute intensité, apparaît donc aujourd'hui peu réaliste. Il faudrait pour cela complètement changer de modèle, avec des investissements lourds et de long terme. D'autant que nos formats militaires réduits résultent aussi de choix entre équipements de haute technologie et volume des forces. Ce problème se pose pour la plupart des pays européens, à la différence de la Turquie, par exemple, qui, elle, a conservé un important volume de forces et des équipements de qualité en nombre.

L'autonomie stratégique et la défense européennes voulues par la France ont-elles encore de l'avenir ?
On ne peut être ici que prudent. Il y a eu, ces dernières années, quelque mobilisation autour de l'idée de souveraineté stratégique européenne, mobilisation pour l'essentiel due à Donald Trump. La guerre d'Ukraine change les choses. Les Européens se sont engagés aux côtés de l'Ukraine, pour certains au nom des grands principes, de la défense du Bien contre le Mal, mais en réalité pour tous sous la bannière dominante de l'Amérique. Et l'enthousiasme pour l'autonomie européenne semble bien loin. Relisons le discours du chancelier Scholz à Prague, fin août : la coopération avec la France en matière d'industrie d'armement n'y est même pas évoquée… En matière économique, la guerre d'Ukraine va dans ce même sens d'un renforcement de la dépendance européenne vis-à-vis des Etats-Unis : qu'on pense au domaine de l'énergie !

Les nouvelles ambitions de l'Allemagne changent-elles sa place et son poids en Europe ?
L'Allemagne n'en a sans doute pas complètement fini avec son passé, ce qui explique au moins en partie, sans doute, sa mobilisation derrière les Etats-Unis concernant l'Ukraine, où le passif de la Seconde Guerre mondiale demeure lourd. En parallèle, la conception de Berlin des rapports politiques en Europe, de la place qu'y occupe l'Union européenne et du rôle de l'Allemagne évolue au fil des événements pour se rapprocher, peut-être, d'une vue traditionnelle : une Europe au tropisme Nord-Est dominant – ce qui correspond au demeurant à la zone d'influence classique allemande. On peut aussi s'interroger sur les relations futures de l'Allemagne avec la Russie, après la guerre d'Ukraine. Il n'est pas exclu que les deux pays retrouvent des relations étroites, traditionnelles. On assiste sans conteste à un déplacement du centre de gravité de l'Europe en direction du nord et de l'est, ce qui pourrait produire des tensions entre la France et l'Allemagne. Beaucoup dépendra de nos capacités respectives à rebondir sur le plan économique.

Vous avez parlé de l'Union européenne comme d'un « *ectoplasme en devenir* », à la suite de la guerre d'Ukraine. Pourquoi ?
L'Union européenne détermine chacun de ses pas en fonction du précédent et réagit à l'émotion. Cela ne constitue pas une stratégie. Définir une stratégie, c'est identifier un objectif atteignable, et définir le cheminement et les moyens pour l'atteindre. Face à la guerre d'Ukraine, les Européens font deux choses. D'une part, ils prennent une série de sanctions – sans toujours en mesurer les effets sur eux-mêmes… D'autre part, ils agitent la perspective de l'élargissement de l'Union. C'est ce dernier point qui me paraît le plus préoccupant. Après la chute de l'Empire soviétique, nous avons déjà élargi trop précipitamment. La question est aujourd'hui de savoir s'il est souhaitable, et possible, de s'ouvrir à des pays ne respectant pas clairement tous les critères fixés pour l'adhésion. Ce n'est pas faire insulte à l'Ukraine que de relever que les conditions d'une adhésion à l'UE n'y sont pas réunies, en dépit des déclarations de Mme Von der Leyen. L'Union européenne risque de se transformer en une vague association de pays – où l'on peut penser que l'Allemagne se trouverait peut-être à son aise… Cela pourrait poser de graves problèmes aux pays du sud de l'Europe. Ce qui incite à en revenir à une lecture géopolitique (c'est-à-dire suivant les idéologies relatives aux territoires) des évolutions européennes. Et ces évolutions pourraient être surprenantes dans les décennies à venir.

Selon vous, jusqu'où peut aller Poutine ?
Quatre acteurs dominent les événements actuels : l'Ukraine, bien sûr, la Russie, mais surtout les Etats-Unis et la Chine. Cela posé, tout dépend en réalité des Etats-Unis, acteur dominant par rapport à la Russie mais aussi par rapport à la Chine, économiquement et technologiquement. La politique étrangère américaine s'est construite historiquement autour de deux logiques : l'une met l'accent sur les valeurs libérales et démocratiques, comme sous Carter ; l'autre est dominée par le réalisme, comme sous Kissinger. L'Ukraine permet aux Américains de se réclamer des valeurs, tout en espérant tirer un bénéfice de la situation, le réalisme leur imposant de garder la Chine comme objectif stratégique central. La Chine, elle, n'a clairement pas envie – pas plus que les Etats-Unis – que la guerre d'Ukraine

se transforme en chaos général : cela ne servirait pas ses intérêts, entre autres économiques. La question est donc plutôt de savoir quand les Etats-Unis décideront la fin de la partie : les Ukrainiens font montre d'une résistance et d'une efficacité admirables, mais ils sont très dépendants des Occidentaux, et particulièrement de Washington. Espérons que les acteurs décisifs sauront mettre un terme au conflit suffisamment tôt pour éviter une escalade nucléaire. Quand la fin de la partie se profilera, ce qui est loin d'être encore le cas, il faudra regarder les rapports de force sur le terrain. Des négociations s'ouvriront dans un climat de type guerre froide… On peut imaginer qu'avec le contrôle d'une partie du territoire ukrainien les Russes pourraient affirmer avoir atteint un objectif majeur : établir une continuité territoriale avec la Crimée. Et, même si la Russie « perd » vraiment la guerre, restera la question de nos rapports futurs avec elle : pourra-t-elle demeurer un Etat paria, une sorte de vaste Corée du Nord ? Question essentielle pour les décennies à venir.

Devra-t-on faire face, dans l'avenir, à un nouveau risque de prolifération nucléaire ?
La guerre a eu pour effet indirect de réduire les chances d'un accord sur le nucléaire avec l'Iran. Si l'Iran devenait un Etat nucléaire, cela aurait des incidences considérables sur tout le Moyen-Orient, avec une possible relance de tensions graves, en particulier avec la réaction d'Israël. Cela étant dit, ne mésestimons pas l'éventuel effet stabilisateur de long terme de certaines nucléarisations : pensons aux cas du Pakistan et de l'Inde. Plus largement, la guerre d'Ukraine, si le nucléaire n'y est pas employé, risque de valoriser indirectement le concept de sanctuarisation nucléaire, ce qui pourrait constituer une incitation à la nucléarisation d'autres acteurs. Et les institutions multilatérales apparaissent aujourd'hui bien faibles pour s'opposer à une telle tentation**.**

La question de Taïwan pourrait-elle conduire à un affrontement direct entre Pékin et Washington ?
Concernant Taïwan, le concept américain dit d'« ambiguïté stratégique » tient toujours. Si Joe Biden parle parfois ouvertement d'une intervention américaine pour défendre l'île, son administration n'est pas aussi affirmative. D'un autre côté, attaquer une île pose des problèmes autrement complexes qu'une offensive terrestre en continuité territoriale. Je ne crois guère que l'on se réveille un jour prochain au bruit d'une offensive militaire chinoise contre Taïwan. Mais la Chine sait mener d'autres types de guerre, ce que l'on nomme aujourd'hui « guerres hybrides », associant des manœuvres conventionnelles, de désinformation, de cyberattaque, etc. On a vu à Hongkong la capacité des Chinois à avancer avec constance pour en arriver à leurs fins. Etant entendu que cela devrait prendre beaucoup plus de temps dans le cas de Taïwan. Mais la guerre d'Ukraine doit inciter les Chinois à réfléchir sur les méthodes à employer, sans aucun doute.

Le monde va-t-il dans la direction d'une déglobalisation ?
La question ne se pose sans doute pas en ces termes. On assistera vraisemblablement à une déconnexion partielle des économies. Et, concernant la Chine, Pékin veut récupérer des marges d'indépendance nationale sur tous les nœuds stratégiques, en particulier sur le plan technologique. La Chine est aujourd'hui très dépendante du commerce mondial et des Etats-Unis. Les restrictions imposées par la politique zéro Covid symbolisent et présagent à la fois ce qui sera demain un relatif renfermement.

Assiste-t-on à la fin de l'ordre établi depuis la fin de la guerre froide, et cela oblige-t-il à revoir les institutions multilatérales ?
Une gouvernance mondiale minimale est indispensable, aussi longtemps que la démondialisation n'est pas poussée à son maximum. Mais les institutions de cette gouvernance doivent être adaptées à la situation nouvelle. La présence affirmée de la Chine dans plusieurs de ces institutions a déjà amorcé leur transformation, de toute évidence nécessaire : pensons, pour les organisations spécialisées, aux limites évidentes de l'OMS durant la crise de la Covid, pensons aussi au blocage du Conseil de sécurité et aux interminables débats sur sa réforme.

Propos recueillis par Delphine Tillaux

"Usages de l'héritage du général de Gaulle en politique étrangère" organisée le 18 octobre dernier par la Fondation Charles du Gaulle

En présence de Thierry de Montbrial, la Fondation Charles de Gaulle, en partenariat avec l'Institut français des relations internationales (IFRI), a organisé le 18 octobre 2022, une soirée de réflexion et d'échanges autour du thème « Usages de l'héritage du général de Gaulle en politique étrangère ».

SOMMAIRE

- Nouvelle Année, Nouvel Espoir : rétablissons la souveraineté de la France. Jacques Myard page 1
- « Ils ont fait la France grandiose… » … Christine Alfarge page 2
-Le général de Gaulle économie et finances … Henri Fouquereau page 3
-Note de lecture de l'ouvrage « Entretien avec Michel Anfrol » … Marc Fosseux page 6
-Noël nous faire redécouvrir l'échange vrai Marc Dugois page 7
-Deux défis majeurs pour le nouveau président américain … Paul Khoboukoff page 8

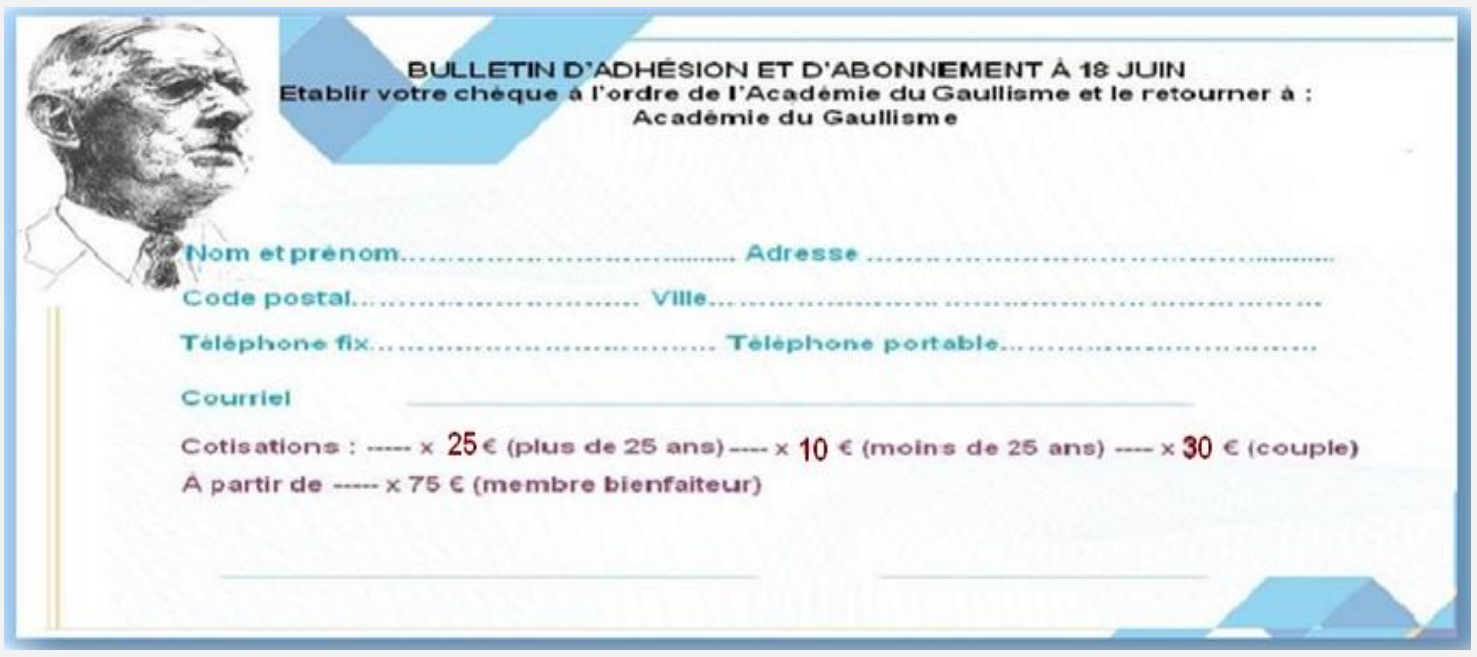

Etablir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie de Gaullisme, Monsieur ALFARGE Amir 12, Rue Rabelais 86130 JAUNAY- MARIGNY

Site officiel Paris France
www.academie-gaullisme.fr

© 01.11.2022